



La Balade des Arts Ludiques

Fontenay Les Briis

Email : [baladedesartsludiques@gmail.com](mailto:baladedesartsludiques@gmail.com)

Web : [http://www.baladedesartsludiques.sitew.fr/#La\\_balade\\_associative.A](http://www.baladedesartsludiques.sitew.fr/#La_balade_associative.A)

SIRET : 813 193 539 00018

## Inscription administrative Cours 2019-2020

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

NOM ET PRÉNOM REPRÉSENTANT LÉGAL : \_\_\_\_\_

ADRESSE POSTALE : \_\_\_\_\_

MAIL : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_ TEL EN CAS D'URGENCE : \_\_\_\_\_

- Cochez la case correspondante à la formule choisie :

ACTIVITÉS	DISPONIBILITÉS pour les cours d'instruments	PRIX
Guitare	<input type="checkbox"/>	495 €
Ukulélé	<input type="checkbox"/>	495 €
Violon	<input type="checkbox"/>	495 €
Eveil musical	<input type="checkbox"/>	195 €
Eveil bébé	<input type="checkbox"/>	10 €
Adhésion	<input type="checkbox"/>	5 €
Pour un 2 <sup>ème</sup> membre de la famille, - 5% / Pour un 3 <sup>ème</sup> membre ou plus, -10%		<b>TOTAL :</b>

- Paiement en plusieurs fois possible :

Nom de la Banque :		
Titulaire du compte :		
<b>N° chèque</b>	<b>Montant</b>	<b>Encaissement</b>
<b>Nbre de chèques :</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>€</b>

- Autorise l'association à utiliser mon image / l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités : OUI

Rayer la mention Oui si vous ne souhaitez pas abandonner les droits d'image à l'association

- L'inscription implique :

1. Un engagement pour l'année scolaire. Aucun remboursement ne pourra être envisagé en cours d'année. L'élève a deux cours d'essai pour se désinscrire.
2. En cas d'annulation d'un stage, le remboursement ne peut se faire que sur présentation d'un justificatif.
3. Un cours annulé par l'élève ne sera pas rattrapé.

Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2019

A : \_\_\_\_\_ Signature :  
(Précédé de « Lu et approuvé »)

### Responsabilité civile :

La B.A.L décline toute responsabilité pour tous incidents survenus à l'extérieur des Marronniers. Les enfants doivent être déposés à l'intérieur, devant la salle de musique, et récupérés de la même manière. Si l'enfant doit être récupéré par une tierce personne, merci de prévenir le professeur d'activité.